

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Architecture et de la Construction
Service Construction Collèges
0443312150

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

OBJET : Collège Paul Eluard à Port-de-Bouc : approbation du nouveau site, du nouveau programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux Collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le collège Paul Eluard à Port-de-Bouc fait partie des établissements inscrits au programme de reconstruction du Plan Charlemagne.

Par délibération n°115 du 23 mai 2014, la Commission permanente avait décidé, pour le lancement des études préalables à l'opération de reconstruction délocalisée du collège Paul Eluard à Port de Bouc, d'approuver le principe de reconstruction d'un collège pour un effectif de 600 élèves sur le « lieu dit la Grande-Colle », de valider les principaux éléments du programme de l'opération et de fixer le coût prévisionnel de l'opération à 25 783 313 €TTC.

Cette opération doit être programmée aujourd'hui sur un autre site, proche du précédent, situé le long de l'avenue de Provence et du chemin des Termes à Port de Bouc. Ce terrain, d'une superficie de 16 269 m², a été agréé le 29 novembre 2018 par la commission départementale d'agrément des terrains (CDAT).

Les principaux éléments du nouveau programme de l'opération portent sur la construction d'un collège d'une capacité d'accueil de 728 élèves, d'une demi-pension, d'une grande salle polyvalente, d'un plateau sportif, de 5 logements de fonction et de places de stationnement, pour une surface utile bâtie d'environ 5 300 m². Ces éléments seront précisés et complétés à l'issue des études préalables.

Le programme s'inscrit dans une démarche de développement durable et répond aux préoccupations d'exemplarité environnementale prévue par le Plan Charlemagne.

L'objet du présent rapport est de soumettre à votre approbation le nouveau site agréé par la CDAT du 29 novembre 2018, le nouveau programme, ainsi que le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération ramené à 24 300 000 €TTC arrondis et répartis de la façon suivante : 3 300 000 €TTC pour les services et 21 000 000 €TTC pour les travaux.

Ces montants sont susceptibles d'être révisés dès que les études préalables auront permis de définir les contraintes de réalisation de l'opération.

Il est demandé de prévoir l'engagement financier du Département pour la partie études. L'engagement financier de la partie travaux sera proposé ultérieurement lors d'une décision budgétaire.

En effet, le montant doit être confirmé par les études de la maîtrise d'œuvre au stade de l'Avant-Projet-Définitif (APD).

Les procédures permettant la passation des marchés de services et de travaux seront engagées conformément aux dispositions législatives et réglementaires du code de la commande publique.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL